



Mi temps thérapeutique divers

Par **Taka**, le **04/08/2017** à **12:31**

Bonjour ,

Je travail travail dans une entreprise de grande distribution depuis 10ans . Depuis maintenant 2ans , j'ai changer de poste sans motif et explication , jetais au service administratif et ils m'on mi dans les rayons.

J'ai signer un avenant , mais sur ma fiche de paye c'est marquer mon ancien poste ?

en ce moment je suis à mi temps thérapeutique pour une sciatique que j'ai u dans les rayons . J'ai fait voir mes papiers au médecin du travail et il est étonné que sur ma feuille de paye est marquer mon ancien poste.

Ils ont droit de me déclarer dans le service administratif or je suis dans les rayons ?

merci

Par **morobar**, le **04/08/2017** à **17:50**

Bonjour,

Ce qui importe en premier lieu est l'avenant que vous avez signé.

L'étonnement du médecin provient de l'aptitude demandée lors de la prise de rendez-vous.

En effet les postes sont différents et requièrent donc des aptitudes parfois bien différentes.

Il est bien certain qu'en matière de manutention, brasser un crayon demande moins de force que de soulever un sac de ciment.

De même soulever un sac de ciment a moins d'impact sur la vue que des heures devant un

écran d'ordinateur.

SI les 2 postes, administratifs et "rayons " demandent les mêmes aptitudes, il n'y a rien d'illégitime à laisser perdurer une ancienne appellation.